

# Natura 2000

## Lettre d'information



## La côte de Champvermol

### Natura 2000

#### Un réseau de sites en faveur de la biodiversité européenne

Face au constat de la dégradation des milieux naturels, de la faune et de la flore sauvages en Europe, les Etats membres de l'Union européenne se sont donnés un objectif commun : maintenir ou rétablir cette biodiversité à l'échelle de l'Union.

Deux directives ont été établies dans ce sens, la directive « oiseaux » (1979, révisée en 2009) et la directive « habitats, faune, flore » (1992). Ces directives listent les espèces et les milieux naturels remarquables ou menacés en Europe, dits d'intérêt communautaire, et pour lesquels les Etats membres s'engagent à mettre en place des mesures de conservation.

Parmi les diverses mesures prévues, la principale est la constitution d'un réseau européen de sites Natura 2000. Ils sont identifiés et délimités par les Etats membres du fait de leur intérêt pour la conservation des habitats et des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire.

#### Le réseau Natura 2000 en chiffres

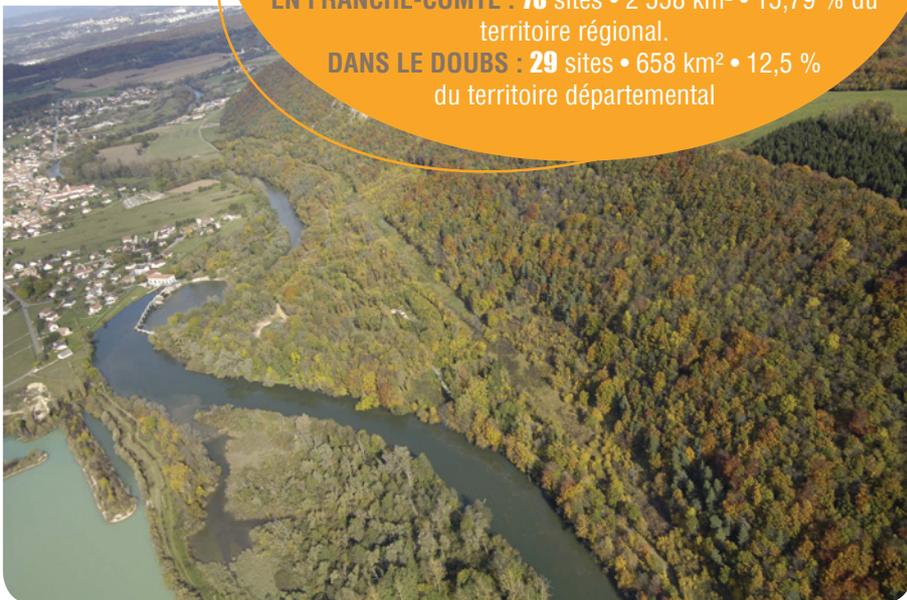
**EN EUROPE : 27 000 sites** • plus d'1 million de km<sup>2</sup> • 18,4 % du territoire Européen

**EN FRANCE : 1758 sites** • 100 000 km<sup>2</sup> • 12,6 % du territoire national

**EN FRANCHE-COMTÉ : 73 sites** • 2 558 km<sup>2</sup> • 15,79 % du territoire régional.

**DANS LE DOUBS : 29 sites** • 658 km<sup>2</sup> • 12,5 % du territoire départemental

Le site Natura 2000 de la côte de Champvermol



### Le mot du président



Après une longue hibernation de près de huit années, NATURA 2000 Champvermol réapparaît sur la scène de la Communauté d'Agglomération, réveil salué par l'ensemble des partenaires et notamment, les membres de la Société d'Histoire Naturelle du Pays de Montbéliard, la SHNPM.

Fort de ses 156 hectares étagés entre 344 mètres et 503 mètres, ce site pourtant classé d'intérêt communautaire, n'a pas pour autant soulevé ni l'enthousiasme ni les passions des instances communautaires durant quelques années.

Depuis le Comité de Pilotage (COPI) du 9 mai 2007, les intentions des collectivités partenaires dont Pays de Montbéliard Agglomération, sont restées dans les placards, malgré les tentatives de relance de la SHNPM.

Il est regrettable que, compte tenu de la richesse de la faune et de la flore qui occupent ce site, rien n'ait été entrepris pour valoriser ce patrimoine ; et c'est naturellement que cette mise en valeur doit s'intégrer à notre patrimoine touristique dont le développement a longtemps été sous-estimé.

Mais les choses changent, les mentalités évoluent et cela contribue à changer l'ordre des priorités dans le sens d'une prise de conscience vers un plus grand respect de la nature et par la nécessité d'une réflexion générale de nos actions sur notre environnement.

Durant ces quatre années à venir, nous allons nous attacher non seulement à faire évoluer ce site, mais surtout à le faire connaître et à le partager.

Jean-Pierre HOCQUET  
Président du comité de pilotage du site  
Natura 2000 «Côte de Champvermol» et  
maire de Mandeure

## Carte d'identité



**Nom :** Côte de Champvermol  
**Superficie :** 156 hectares  
**Communes :** Bourguignon, Mandeure, Mathay (25)  
**Milieus naturels :** forêts sèches et de pente, falaises, corniches et éboulis calcaires, pelouses et prairies, source tufeuse, cours du Doubs et boisements alluviaux.  
**Structure opératrice :** Pays de Montbéliard Agglomération  
**Animateur délégué :** Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté

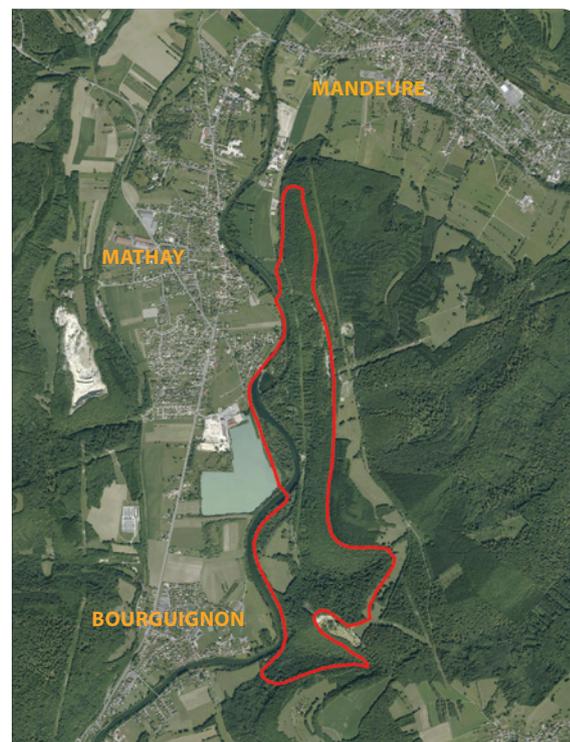
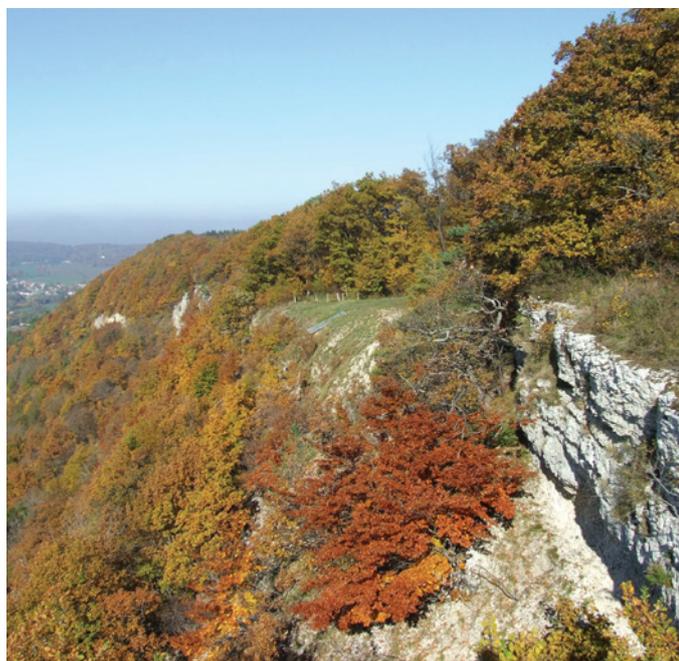
## Comment ça marche ?

La France a choisi un mode de gestion concertée, confiée à un opérateur local et suivie par un Comité de pilotage (Copil).

Le **Copil**, organe de concertation et de décision du site, regroupe l'ensemble des acteurs du territoire : collectivités territoriales, représentants de structures socio-professionnelles, associations, usagers, services de l'État. Il désigne l'opérateur, valide le plan de gestion du site appelé Document d'objectif (Docob) et suit sa mise en œuvre.

Le **Docob** est le document cadre du site, rédigé par l'opérateur pour une période de 6 ans. Il intègre les enjeux du territoire relatifs à l'environnement mais aussi aux activités humaines. Natura 2000 reconnaît en effet que l'état de la biodiversité est indissociable de l'homme, de ses activités, de ses valeurs sociales et culturelles.

Le Docob constitue ainsi un document de gestion durable qui vise le maintien et la restauration des espèces et habitats en tenant compte des préoccupations économiques et sociales locales. Celui du site de la côte de Champvermol a été validé en 2009.



## Les partenaires

**Pays de Montbéliard Agglomération** (PMA) est la structure opératrice du site Natura 2000 de la Côte de Champvermol chargée notamment de la mise en œuvre du Document d'Objectifs. PMA a confié, en novembre 2015, cette mission d'animation de terrain au **Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté**.

La forêt représente 80% de la surface du site. L'**Office National des Forêts** et le **Centre régional de la propriété forestière** sont donc des partenaires importants pour mettre en œuvre le Document d'Objectifs (Docob). A ce titre, l'ONF a d'ailleurs contribué au diagnostic écologique lors de la rédaction du Docob.

La **Société d'Histoire Naturelle du Pays de Montbéliard**, association de connaissance, de sensibilisation et de préservation de la nature, a également contribué au diagnostic écologique lors de la rédaction du Docob.



Le sonneur à ventre jaune est un petit crapaud aux yeux en forme de cœur, un amphibien en voie de régression.



# Un patrimoine riche à préserver

La Côte de Champvermol est avant tout un site forestier, couvert à plus de 80 % par différents types de boisements, auxquels s'ajoute une mosaïque de pelouses sèches, prairies, falaises et éboulis, mares, sources incrustantes, etc.

## La forêt dans tous ses états

Du fait de la diversité des sols, des pentes et des expositions, différents types de forêts sèches et humides se côtoient à Champvermol :

- les forêts de hêtres et de chênes occupent les plus grandes surfaces sur le plateau et les pentes ;
- au dessus des falaises, le chêne pubescent domine les corniches où le sol est très mince, et sous les falaises, tilleuls et érables colonisent les éboulis instables ;
- au pied de la côte, sur les terrains riverains du Doubs, se développent des forêts alluviales de saules, aulnes et frênes, soumises aux crues.

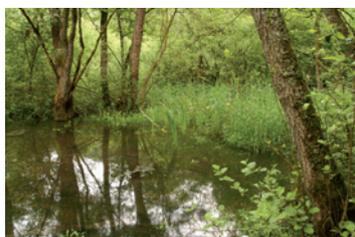
Ces boisements, souvent difficilement accessibles et peu exploités, accueillent de nombreuses espèces animales et végétales, telles que la violette admirable protégée en Franche-Comté, le **pic noir** (ci-dessous) et le pic cendré qui exploitent le bois mort, le milan noir qui niche dans les arbres et chasse dans la vallée en contrebas, le chat sauvage, etc.



## Milieux humides des abords du Doubs

La partie basse du site abrite un complexe de milieux humides où se côtoient au fil du Doubs prairies inondables, forêts alluviales, mares et petits étangs.

La rivière, même si elle souffre de diverses dégradations, accueille encore de nombreuses espèces de poissons, dont plusieurs d'intérêt européen telles que le blageon ou le toxostome. Les **mares** et plans d'eau permettent la reproduction de nombreux tritons, grenouilles et crapauds et hébergent un hôte de marque, le **sonneur à ventre jaune**.



Iberis intermédiaire

Le faucou pèlerin, très sensible au dérangement, a justifié la protection des falaises par un arrêté préfectoral.

## Falaises, éboulis et pelouses sèches

L'intérêt paysager de la côte réside en bonne partie dans la longue barre de falaises qui s'ouvre en son flanc. Ce milieu vertical inaccessible est un refuge pour le **faucou pèlerin** et le grand corbeau qui y niche.

Au sommet des falaises, les corniches sont colonisées par une maigre végétation de **pelouse sèche**. La flore y est remarquablement adaptée à la sécheresse, et plusieurs espèces rares ou protégées s'y développent telles que l'œillet de Grenoble, l'aspérule des teinturiers, la coronille couronnée ou l'**aster amelle**.

Au pied des falaises, s'accumule un épais matelas d'éboulis, régulièrement alimenté par la chute de blocs détachés de la paroi sous l'effet du gel et de l'érosion. Ce milieu instable et hostile n'abrite que quelques espèces végétales qui lui sont spécifiques. On trouve en particulier à Champvermol les rares ibéris des rochers et **ibéris intermédiaire**.



Les pelouses sèches se développent dans notre région essentiellement sur sols calcaires, secs, peu profonds et pauvres en éléments nutritifs.



Aster amelle

Les pentes et les rocailles sont aussi le domaine des chamois.



# Des contrats à destination des propriétaires et des exploitants

Différents outils contractuels sont utilisés pour gérer les sites Natura 2000. Ils sont basés sur le volontariat et s'adressent à des bénéficiaires différents pour des problématiques spécifiques.

## Les contrats agricoles

Ces contrats nécessitent l'élaboration d'un projet agro-environnemental en concertation avec les agriculteurs concernés qui permet de concilier l'exploitation agricole des terrains et la préservation du milieu naturel.

Les contrats agricoles donnent aussi la possibilité à l'exploitant d'obtenir une aide financière en échange de la mise en place de pratiques favorables au milieu ou aux espèces (par exemple absence de fertilisation, fauche tardive, etc.).

- **Bénéficiaires** : exploitants agricoles
- **Zones concernées** : pelouses sèches, prairies et surfaces agricoles déclarées à la PAC
- **Durée** : 5 ans renouvelables
- **Financement** : forfaitaire selon cahier des charges (rémunération/ha)



## Les contrats Natura 2000 ou contrats non agricoles

Ces contrats s'appliquent aux milieux ouverts sans gestion agricole. Ils permettent de financer des travaux qui visent la conservation ou la restauration d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire, par exemple le débroussaillage et l'entretien de pelouses sèches, l'entretien de mares, etc.

- **Bénéficiaires** : tout propriétaire ou ayant droit (locataire, etc.) volontaires, non agriculteurs
- **Zones concernées** : terrains non déclarés à la Politique agricole commune (PAC)
- **Durée** : 5 ans
- **Financement** : sur devis avec cahier des charges particulier

## Les contrats forestiers

Comme leur nom l'indique, ils concernent les parcelles boisées. Ils permettent de financer des actions en faveur des habitats ou des espèces forestières. Par exemple, la mise en place d'îlots de vieillissement non exploités favorise le développement de vieux arbres et du bois mort qui bénéficient à de nombreuses espèces telles que les pics, les chauves-souris, les insectes et les champignons.

- **Bénéficiaires** : tout propriétaire, avec accord du locataire sur les propriétés en location
- **Zones concernées** : toute parcelle forestière
- **Durée** : 5 ans
- **Financement** : avantages fiscaux



## CONTACTS

Structure animatrice du site Natura 2000



**Pays de Montbéliard Agglomération**  
Nadine Enderlin, responsable gestion des milieux naturels • 03 81 31 89 46  
Nadine.ENDERLIN@agglo-montbeliard.fr  
8 Avenue des Alliés • BP 98407  
25208 MONTBÉLIARD Cedex

Animateur technique



**Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté**  
Bernard Destrieux, chargé de missions • 03 81 53 04 20  
bernard.destrieux@cen-franchemonte.org  
Maison de l'environnement • 7 rue Voirin •  
25000 BESANÇON

Financeurs

